

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 26 septembre 2011

4 Société d'économie mixte d'études et d'immobilier Sud Oise, rapport sur la situation de ladite société au titre de l'exercice 2010 - information au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Eric MONTÈS, maire-adjoint, expose :

L'article L1524-3 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce pour le compte d'une collectivité territoriale des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de son exercice qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

A ce titre, le rapport d'information sur la situation de la SEMEISO, au titre de l'exercice 2010 vous est présenté. Il a été adopté par le conseil d'administration de ladite société d'économie mixte, en date du 6 mai 2011.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'information relatif à la situation de la société d'économie mixte d'études et immobilier sud Oise - SEMEISO.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-29, L1524-3

Vu la validation du rapport d'information sur la situation de la société d'économie mixte locale, SEMEISO, au titre de l'exercice 2010 par le conseil d'administration de la SEMEISO en date du 6 mai 2011,

Vu le rapport d'information relatif à la situation de la SEMEISO au titre de l'exercice 2010,

Considérant que le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante ledit rapport d'information,

Considérant que la SEMEISO a transmis à la Ville de Creil, le 9 juin 2011 le rapport relatif à sa situation au titre de l'exercice 2010,

ENTENDU le rapport de présentation,

Entendu le rapport de présentation,

- Prend acte du rapport d'information relatif à la société d'économie mixte locale-SEMEISO- au titre de l'exercice 2010.

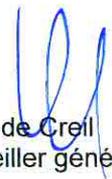
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

04 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.10.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Kaly

